

SUISSE

Les structures des fraudeurs étaient elles aussi américaines

US PROGRAM. Schroder Bank avait ouvert des comptes pour des LLC - limited liability companies. Un outil de droit US.

SÉBASTIEN RUCHE

Condamné à une amende de 10 millions dans le cadre du programme de régularisation américain, Schroder, la filiale suisse du groupe britannique Schroders, s'est distinguée en utilisant des structures offshore de droit américain, des LLC (pour limited liability companies). Il n'est pas interdit d'y voir un paradoxe pour les autorités américaines, qui poursuivent des établissements étrangers en les accusant d'avoir aidé des contribuables américains à frauder le fisc, tout en conservant des outils très efficaces pour cela.

Dans la routine des annonces de nouvelles amendes américaines, le dossier de Schroder & Co est passé pratiquement inaperçu lorsqu'il a été dévoilé début septembre par le Department of Justice américain (DoJ).

La filiale suisse du groupe d'asset management britannique se classe dans la moyenne des banques suisses sanctionnées pour le moment, avec 243 comptes litigieux représentant un maximum de 506 millions de dollars d'actifs sous gestion. Présent en Suisse depuis 1967, Schroder gérait 49 milliards de francs fin 2014 à Zurich et Genève, selon le rapport annuel 2014.

Son amende de 10,3 millions de dollars place la banque dans le top 5 des pénalités infligées



CAROLINE CIRUOLO. Elle dirige la division Tax du Department of Justice américain.

jusque-là à des établissements de catégorie 2 du programme de régularisation pour les banques suisses. Ce privilège peu enviable s'explique peut-être par l'utilisation de structures américaines dans la gestion des avoirs offshore de certains de ses clients considérés comme des US persons. Comme la plupart des 41 établissements pénalisés pour le moment, Schroder a utilisé des trusts, fondations et autres structures immatriculées aux îles vierges britanniques (BVI), aux Caymans, au Panama ou encore au Lichtenstein. Mais l'éventail des solutions proposées aux US persons était plus large. Schroder a également ouvert «un petit nombre de comptes bancaires» pour des limited liability companies (LLC), selon le texte de l'accord de non poursuite (NPA) conclu entre la banque suisse et le gouvernement américain. Ces structures de droit américain

étaient détenues par des citoyens ou résidents américains et par des non-Américains. Le NPA ne précise en revanche pas dans quel Etat étaient situées ces LLC.

A titre d'exemple, une LLC du Delaware, du Wyoming ou du Nevada peut se révéler très attractive en termes de discrétion de l'ayant droit économique final.

Cette utilisation de structures américaines qui peuvent procurer les mêmes avantages qu'une offshore plus «classique» (Caymans, BVI, etc) montre encore une fois que les autorités américaines sont toujours plus enclines à faire pression sur le reste du monde – par exemple en poursuivant systématiquement des banques suisses pour l'évasion fiscale de contribuables US – qu'à mettre de l'ordre dans leur propre législation fiscale.

Washington impose FATCA à l'étranger mais refuse d'assurer la réciprocité dans le futur échange automatique de renseignement.

Le Doj obtiendra bientôt les noms de clients américains des banques suisses (grâce aux informations transmises dans le cadre du US program), mais il reste très facile de dissimuler l'identité de l'ayant droit économique d'un compte ouvert aux Etats-Unis – il suffit d'ajouter un trust discrétionnaire derrière une société du Delaware et le tour est joué. Sans oublier que les Etats-Unis n'ac-

cordent pas l'entraide fiscale. On peut appeler ça des paradoxes – ou la simple volonté d'affaiblir la concurrence.

Résultat de cette politique, le total des amendes infligées à des banques suisses de catégorie 2 s'élève désormais à 355 millions de dollars, soit une moyenne de 8,65 millions par banque sanctionnée jusqu'à maintenant. Avec une amende représentant 2,05% des avoirs américains litigieux, Schroder reste légèrement en-deçà de la moyenne de 3,33% des avoirs US. Et les plus importants établissements de la catégorie 2 n'ont pas encore été amendés. ■

WASHINGTON POURSUIT
LES BANQUES SUISSES MAIS
CONTINUE À TOLÉRER DES
STRUCTURES IDÉALES POUR
FRAUDER AUX ETATS-UNIS.

Les perspectives très positives sur la BNS

UBS Wealth Management prévoit un résultat positif de 15 à 20 milliards de francs au troisième trimestre.

Le 30 octobre, la Banque nationale suisse publiera son résultat sur neuf mois. Dans une note vendredi, Dominik Studer, d'UBS Wealth Management s'attend à une perte d'environ 30 milliards de francs sur 9 mois. En raison du comportement des marchés financiers, UBS prévoit en effet une contribution positive aux bénéfices d'un montant de 15 à 20 milliards de francs pour le troisième trimestre. De quoi atténuer la perte de plus de 50 milliards du premier semestre. Alors qu'au trimestre précédent toutes les classes d'actifs étaient dans le rouge, seules les positions en actions et en or devraient impacter négativement le résultat du troisième trimestre. Durant cette période, les taux de change ont été plus favorables à la BNS, tout comme le marché obligataire, ce qui a entraîné des gains sur le portefeuille d'obligations. Avec cette contribution positive du troisième trimestre, les capitaux propres devraient à nouveau

dépasser les 50 milliards ou environ 9% du total du bilan (contre 6% au premier semestre). Cependant, ce ratio de fonds propres reste historiquement faible; en 2008/2009, il était encore d'environ 30%.

Malgré cette amélioration, la réserve de distribution reste pour l'heure négative. Mais si les actions repartent à la hausse et si le franc baisse encore lors du quatrième trimestre, la BNS pourrait verser le milliard de francs aux collectivités publiques. La réserve de distribution doit pour ce faire obligatoirement être positive. Cependant, le bon troisième trimestre qui s'annonce laisse entrevoir la possibilité d'une distribution à la Confédération et aux cantons. ■

LES CAPITAUX PROPRES
DEVRAIENT À NOUVEAU
DÉPASSER LES 50 MILLIARDS.
SOIT 9% DU TOTAL DU BILAN.

La filiale suisse de BBVA amendée

US PROGRAM. Le Département américain de la Justice (DoJ) a infligé une amende de 10,39 millions de dollars (environ 9,9 millions de francs) à la banque privée zurichoise BBVA Suiza, dans le cadre du programme américain contre l'évasion fiscale. Il s'agit de la 43^e banque helvétique à conclure un accord avec les autorités américaines dans ce dossier. BBVA Suiza, filiale helvétique du groupe bancaire espagnol BBVA Group, s'est engagée à coopérer avec les autorités américaines concernant l'évasion fiscale de ressortissants américains, selon un communiqué du DoJ. L'établissement détenait depuis 2008 quelque 138 comptes liés à des ressortissants américains pour un montant total de 157 millions de dollars. «Les contribuables américains qui ont caché leur argent dans cette banque et dans d'autres établissements suisses doivent se faire connaître et divulguer leurs comptes à l'étranger pour payer des impôts», a souligné le ministère. ■

Les taux négatifs sont reportés sur la clientèle

BANQUE ALTERNATIVE. -0,125% sur les comptes courants.

La Banque alternative suisse (BAS) est le premier établissement bancaire du pays à introduire un taux d'intérêt négatif pour ses clients. La mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Comme l'a rapporté la radio alémanique SRF, la BAS a informé ses clients dans une lettre, que l'ats a pu se procurer. Le taux d'intérêt négatif s'élève à 0,125% sur les comptes courants pour les transactions financières privées. Un taux d'intérêt nul prévaut pour les autres comptes.

Dès 100.000 francs de dépôt, l'établissement bancaire prélèvera auprès des particuliers le taux d'intérêt négatif de la Banque nationale suisse (BNS) de 0,75%. Le seuil s'élève à 500.000 francs pour les sociétés et à 1 million de francs pour les entreprises.

La banque conseille à ses clients de transférer leurs avoirs importants non utilisés sur un compte

épargne ou dans des obligations de caisse. Ceux qui veulent éviter un taux d'intérêt négatif sur des sommes supérieures à 100.000 francs doivent prendre contact avec un conseiller financier, précise la lettre.

Crédit et hypothèques plus chers Aucune banque n'exigeait jusqu'ici de tels frais pour le dépôt d'argent de sa clientèle privée. Les autres instituts bancaires compensent les pertes engendrées par des marges plus importantes dans les activités de crédit et d'hypothèque.

Les marges bancaires des établissements financiers régressent depuis l'introduction d'un faible taux d'intérêt. La marge moyenne, au niveau de la banque de détail, a diminué de 1,61% à 1,19% entre 2007 et 2014.

Déjà à la fin de 2014, les instituts bancaires n'enregistraient aucun revenu sur leurs nouveaux dépôts pour couvrir leurs frais d'exploitation. – (ats)

Financement de l'exploitation et de l'investissement | Private Equity | Fusions & Acquisitions

depuis 1816

"Appuyer votre entreprise au bon moment par une action précise, puissante et délicate!"

Claude Bagnoud
Membre de la direction générale

Raoul Monnay
Directeur Entreprises Suisse

Catherine Raphoz
Directrice Entreprises France

- La Banque Cantonale de Genève a vocation première d'appuyer les entreprises et leurs dirigeants.
- Son conseil et ses capacités financières constituent des leviers de force pour soutenir la croissance des fonds de roulement, accélérer l'investissement, optimiser le refinancement et conforter les fonds propres des compagnies industrielles et de services.
- La BCGE personnalise et inscrit dans la durée ses relations avec les dirigeants et actionnaires pour construire un partenariat durable et efficace avec le monde de l'entreprise.

BCGE
Entreprises

Genève Zürich Lausanne Lyon Annecy Paris
Dubai Hong Kong

www.bcge.ch/entreprises +41(0)582112100